|  |  |
| --- | --- |
| Sans titre-Numérisation-02Congrès pour la Démocratie*et le Progrès (CDP)* *-------------**Conseil National*  *-------------*Bureau Politique National *-------------*Bureau Exécutif National *-------------* |  *Burkina Faso**Unité – Progrès - Justice*  |

**MOTION DE CONDAMNATION DES ACTES D’ASSIGNATION DU PARTI EN JUSTICE, AYANT ENTRAINEE LA SUSPENSION DE LA TENUE DU CONGRES EXTRAORDINAIRE DU PARTI, INITIALEMENT PREVU LE 16 JUIN 2019**

**Considérant** la mise en place du BEN par le 7e congrès ordinaire tenu à Ouagadougou, les 5 et 6 mai 2018 ;

**Considérant** l’article 78 des statuts qui consacre, en hors hiérarchie le poste de président d’honneur ;

**Considérant**, l’article 80 des statuts qui autorise le président d’honneur à convoquer toute instance qu’il souhaite réunir lorsque l’intérêt supérieur du parti l’exige ;

**Vu** la lettre du président d’honneur du 25 mai autorisant le Bureau Exécutif National a convoquer le congrès extraordinaire dans les délais les meilleurs;

**Considérant** la décision prise par le BEN de tenir un congrès extra le 16 juin 2019 à l’effet de rendre compte à la dite instance de la mise en œuvre de la résolution du 7e congrès ordinaire portant parachèvement du BPN, autres instance et organes du parti. ;

**Considérant** que les assignations du parti en justice par quelques membres de la direction nationale ayant abouti à la suspension dudit congrès par ordonnance du tribal de grande instance de Ouagadougou, sont des actes anti parti ;

**Nous membres du BEN, à l’issu de notre réunion du 17 juin 2019, condamnons fermement tous ces actes d’assignation du parti en justice, en tant que refus de règlement des questions internes dans les instances du parti et désaveu aux orientations du Président d’honneur ;**

**Fustigions** l’attitude d’indiscipline délibérée de ces camarades, dont les objectifs sont de fragiliser l’unité et la cohésion du parti, de bloquer son fonctionnement et à terme, de le liquider purement et simplement ;

**Invitons** le président du parti à prendre les dispositions qui s’imposent, pour un traitement diligent de ces cas d’indiscipline, dans le respect des dispositions statutaires et règlementaires en la matière.

**Démocratie Progrès Justice**

**Ouagadougou**, le 17 juin 2019

**La session du Bureau Exécutif National**